

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1693

présenté par
M. Falorni

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou qui, hors le cas des lois de programmation, sont dépourvus de portée normative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette notion est sujette à une interprétation trop large ou trop vague pour qu'elle ne menace pas le droit d'initiative parlementaire. Il est donc proposé de la supprimer.